

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2010

Commune de : **SENEFFE**

Nombre d'habitants :

10.716

Intercommunale de gestion des déchets:

IDEA

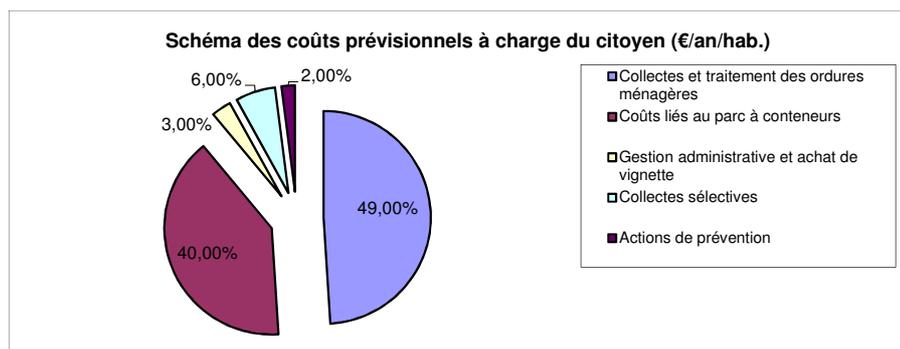
1) LA PRODUCTION DE DECHETS DES MENAGES ET LEUR GESTION

	Moyenne en Région wallonne Kg/an/habitant (2009)	Moyenne dans votre commune Kg/an/hab 2010	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	162	176	Collecte en porte-à-porte par Sita; traitement en incinération
Déchets verts	68	50	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); traitement par compostage
Encombrants	47	62	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri, recyclage et incinération
Déchets inertes	93	64	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri, recyclage et incinération
Bois	26	36	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation
Papiers/cartons	59	75	Collecte en porte-à-porte par l'IDEA et parc à conteneurs; recyclage
Verres	30	32	Collecte via bulles et parc à conteneurs (IDEA); recyclage
PMC	15	18	Collecte en porte-à-porte par l'IDEA et parc à conteneurs (IDEA); tri-recyclage
Métaux	6	5	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation
DEEE	5	6	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation, obligation de reprise
Autres (piles, huiles, pneus...)	11	10	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri-valorisation-recyclage
TOTAL	522	532	

Quantité d'ordures ménagères brutes mises à la collecte en porte-à-porte (kg/hab/an)					
	2006	2007	2008	2009	2010
Seneffe	204	204	208	184	176
Minimum zone IDEA Centre	147	153	138	NC	NC
Maximum zone IDEA Centre	235	221	208	NC	NC
Moyenne RW	175	174	165	162	NC

2) LE COUT PREVISIONNEL DE VOS DECHETS EN 2011 (BUDGET 2011)

	€/an/hab	en %	
Collectes et traitement des ordures ménagères	26,65	48,59	49%
Coûts liés au parc à conteneurs	22	40,11	40%
Gestion administrative et achat de vignette	1,67	3,04	3%
Collectes sélectives	3,13	5,71	6%
Actions de prévention	1,4	2,55	2%
	54,85	100,00	100%

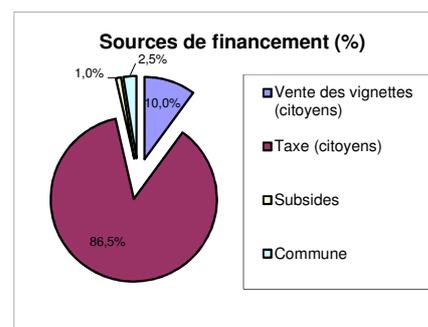


3) LES SOURCES DE FINANCEMENT PREVISIONNELLES (BUDGET 2011)

3.1. Votre contribution directe à la Commune et le service y afférent

	en €	en %	
Vente des vignettes (citoyens)	60.000,00	10,07	10,0%
Taxe (citoyens)	515.265,00	86,48	86,5%
Subsides	6.338,56	1,06	1,0%
Commune	14.208,33	2,38	2,5%
Total	595.811,89		100,0%

dont 97,5% payés par le citoyen



L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 impose la mise en place du régime du "Coût-vérité" des déchets. Concrètement, la Commune doit faire supporter par les ménages le coût de gestion de leurs déchets (d'où l'expression "coût-vérité") et d'appliquer le principe d'une facturation transparente. Cette facturation aux citoyens est progressive: au minimum 80% en 2009, 85% en 2010, 90% en 2011... pour atteindre 100% en 2013.

La taxe forfaitaire correspond à la garantie du service minimum (fourniture de vignettes prépayées pour la collecte

et le traitement des ordures ménagères brutes, accès au parc à conteneurs et collectes sélectives en porte-à-porte des papiers-cartons, PMC...) . Elle est en 2011 comme en 2010 modulée selon le type de ménage: isolé (100€), 2 pers. et plus (125€) avec des mesures sociales pour les plus démunis (65€).

Services minimum: * Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
garantis par le paiement de la taxe annuelle * Collectes en porte-à-porte des papiers/cartons et des PMC
 * Accès au parc à conteneurs, bulles à verre et à textiles
 * Traitement des déchets repris ci-dessus
 * Mise à disposition de vignettes (40 pour famille > à 4 pers., 30 pour famille de 2 à 4 pers., 20 pour les isolés)

Services complémentaires: * Achats de vignettes supplémentaires (1€/vignette)
Payants * Collecte sélective des déchets verts sur appel - 064/52.17.40 (Commune) - 5€/m³
 * Collecte sélective des encombrants sur appel - 065/41.27.28 (IDEA) - 10€ les 2m³

3.2. Votre contribution via l'achat de certains produits

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) – année 2009

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Année 2009 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Année 2009 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	522,92	0,1337
Huiles de friture	VALORFRIT	267,78	0,1474
Piles	BEBAT	7.873,87	1,77
Emballages	FOST PLUS	68,6	4,7
Pneus	RECYTYRE	N.C.	N.C.
DEEE	RECUPEL	N.C.	N.C.

Nbre habitants en RW au 01/01/2009 : 3.475.671 soit 32,32 % de la population

4) COMMENT REDUIRE VOTRE FACTURE DECHETS?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous

Conseils de prévention

Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques. www.compostage.org

Évitez le gaspillage des denrées alimentaires : des conseils dans la brochure "Le gaspillage alimentaire"- www.idea.be

Privilégiez les recharges et les **produits peu emballés** (vrac, découpe, grands conditionnements)

Privilégiez les produits durables et **évitez les produits jetables** (vaisselles, piles,...) ou de mauvaise qualité

Pensez aux **sacs réutilisables**, aux paniers et caisses pliantes pour faire vos courses

Visitez vos réserves et faites une liste de course en vous y tenant

Pensez aux circuits de réemploi avant de jeter : brochure "Le réemploi, c'est pour moi" - www.idea.be

Utilisez moins de papier, Adoptez la cocotte attitude: conseils sur www.moinsdepapier.be

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale en 2010 :

Sensibilisation au compostage - Guides-composteurs de Seneffe

Actions de sensibilisation/prévention dans les écoles, sur le marché...

Formation du personnel communal et associé à la prévention des déchets

Distribution de sacs isothermes, de lavettes, de boîtes à en-cas

Collecte de vélos et de jouets une fois par an au parc à conteneurs

5) RENSEIGNEMENTS

Service Environnement 064/52 17 26

Mme Alphonse, conseillère en environnement

Service Finances 064/52 17 19

Mme Deleau, responsable du service

Mme Baudhuin, gestionnaire de la taxe - 064/52 17 14